

INFORMATION POUR COMPLÉTER LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION

POUR TOUTE CORRECTION, MERCI DE BIEN VOULOIR
COMMUNIQUER AVEC L'ÉCOLE DE VOTRE ENFANT.

1) Identification de l'élève

Nom de famille de l'élève :	Le nom doit être conforme à celui du certificat de naissance.
Prénom de l'élève :	Le prénom doit être conforme à celui du certificat de naissance.
Pas autre prénom :	Cocher si votre enfant n'a qu'un prénom au certificat de naissance ou indiquer les autres prénoms inscrits au certificat de naissance.

2) Identification de l'autorité parentale

Répondant :	Le répondant peut être le père, la mère ou « père et mère ». Si les répondants sont « Père et Mère », inscrire un « X » dans la case « Père » et dans la case « Mère ». Le répondant peut également être un tuteur.
Nom et prénom du père :	Identification obligatoire, l'inscription doit être conforme au certificat de naissance de l'élève
Nom et prénom de la mère :	Identification obligatoire, l'inscription doit être conforme au certificat de naissance de l'élève
Nom du tuteur :	À préciser si à « répondant », vous avez coché « tuteur »
Lieu de naissance des parents :	Cette information est une donnée obligatoire depuis 2011-2012.
Adresse de courriel :	Exiger un courriel des répondants pour l'accès à l'inscription et à la consultation des documents scolaires.

3) Autres informations

Code de lieu de naissance :	Inscrire 016 si l'élève est né au Québec, sinon indiquer le nom de la ville et du pays où il est né.
Langue maternelle :	Si vous devez modifier la réponse, vous devez inscrire 001 pour français, 002 pour anglais. Pour toute autre langue, l'école vous fournira le code requis.
Langue d'usage à la maison :	Si vous devez modifier la réponse, vous devez inscrire 001 pour français, 002 pour anglais. Pour toute autre langue, l'école vous fournira le code requis.

4) Adresse

Type d'adresse :	L'adresse doit prendre en compte le lieu de résidence réel de l'enfant. Cette adresse est utilisée pour la déclaration de l'élève au niveau du Ministère.
Garde partagée :	Dans le cas de la garde partagée, cette information est importante pour le transport scolaire. Il est donc nécessaire d'en aviser l'école.

5) Adresse complémentaire pour le transport scolaire

Dans le cas où le transport doit prendre ou déposer l'élève à une adresse différente de celle de la résidence pour une situation particulière. L'exercice de ce droit ne permet pas d'exiger le transport scolaire, chaque demande est analysée conformément à la politique en place.

Cocher les cases d'utilisation du transport

AM : Transport de la nouvelle adresse à l'école le matin

PM : Transport de l'école à la nouvelle adresse en après-midi

6) Données scolaires

Niveau (ordre d'enseignement):	1 : Préscolaire 4 ans 2 : Préscolaire 5 ans 3 : Primaire 4 : Secondaire	
Classe au primaire :	A : Première année du premier cycle B : Deuxième année du premier cycle C : Troisième année du premier cycle	} <u>1^{er} cycle</u>
	D : Première année du deuxième cycle E : Deuxième année du deuxième cycle F : Troisième année du deuxième cycle	} <u>2^e cycle</u>
	G : Première année du troisième cycle H : Deuxième année du troisième cycle I : Troisième année du troisième cycle	} <u>3^e cycle</u>
Classe au secondaire :	1 : Première année du premier cycle 2 : Deuxième année du premier cycle	} <u>1^{er} cycle</u>
	3 – Troisième secondaire 4 – Quatrième secondaire 5 – Cinquième secondaire	} <u>2^e cycle</u>

7) Signature :

Signer et cocher pour nous préciser le statut de la personne signataire.

Retourner ce formulaire avant la fin de la période d'inscription se terminant le 1^{er} mars de l'année courante.

Choix d'une école parmi les écoles du Centre de services scolaire de Portneuf

Les parents des élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire peuvent choisir une école autre que celle de leur bassin d'appartenance, en respect de la capacité d'accueil de l'école. Les parents qui désirent se prévaloir de ce droit doivent en faire la demande au moment de l'inscription à l'école d'appartenance en remplissant le formulaire pour le choix d'une école, au plus tard le 1er mars de chaque année. L'exercice de ce droit ne permet pas d'exiger le transport scolaire. Chaque demande de choix d'une école est analysée conformément à la Politique sur les critères d'inscription des élèves dans les écoles du Centre de services scolaire de Portneuf en vigueur.

L'acceptation du choix d'une école autre que celle du bassin d'appartenance est valable uniquement pour l'année scolaire demandée. Pour les années scolaires subséquentes, l'élève pourra demeurer à cette école, sans obligation de reformuler une demande, et ce, conditionnellement au nombre de places laissées disponibles par les élèves résidant dans le bassin d'appartenance de l'école.

Choix d'une école à l'extérieur du Centre de services scolaire de Portneuf

Les parents peuvent aussi faire le choix d'une école ne relevant pas de la compétence du Centre de services scolaire de Portneuf. Pour faire ce choix, ils doivent remplir le formulaire disponible sur le site suivant : <https://www.csportneuf.qc.ca/public/index.php?p=inscription> pour le choix d'une école à l'extérieur du centre de services scolaire : Formulaire - École extérieur CSS et l'acheminer à l'adresse courriel suivante : sed@csportneuf.qc.ca.

L'exercice de ce droit ne permet pas d'exiger le transport scolaire. Chaque demande est analysée conformément à la politique sur les critères d'inscription des élèves en vigueur au centre de services scolaire visé par le choix de l'école.

Guillaume Gingras,
Responsable du plan de contrôle de l'effectif scolaire

Janvier 2022